



Bleu de Smals

Feuille du Syndicat Libéral de SMALS-Egov | n° 4 | décembre 2012

E.R. : Michaël Dufrane, Boulevard Baudouin 11 – 1000 Bruxelles

Cher(e)s collègues,

Notre équipe de délégué(e)s s'est agrandie, grâce à vous ! Ce numéro 4 est l'occasion pour moi de vous remercier, à nouveau, pour la confiance que vous avez témoignée envers notre syndicat et nos candidats. Nous abordons une série de thématiques indiquant que « le chemin » menant vers une concertation sociale aboutie et de qualité entre partenaires, est encore long dans notre société. Votre plébiscite, en mai dernier, renforce la conviction des délégués CGSLB que nous sommes « sur le bon chemin » en vue d'améliorer le bien-être au travail et de préserver les conditions de travail de chaque collaborateur. Nos délégués restent à votre disposition pour des compléments d'informations sur les différents thèmes abordés.

Bonne lecture

Fabrice Lejeune, Président CGSLB@Smals-Egov

La diminution de salaire est illégale !

Une diminution de salaire n'est pas légale. *Pour contourner la loi, l'employeur « propose » à l'employé un nouveau contrat avec une rémunération moindre.*

Le comité CGSLB est interpellé et choqué d'apprendre que cette pratique soit utilisée dans notre société. Des collègues se sont vus « conseiller » par la direction d'accepter un nouveau contrat dans une catégorie plus basse sous la menace de licenciement.

Le comité CGSLB n'accepte pas ce procédé. Ce chantage doit disparaître ! Si un de nos affiliés est confronté à ce chantage, notre politique sera de négocier une autre alternative. Et, si nécessaire, nous ferons appel au service juridique de notre centrale.

Cleandesk & Flexdesk

La direction a décidé d'introduire le « Cleandesk » et le « Flexdesk » au sein de Smals.

Cleandesk : chaque soir, le bureau doit être vidé de tout effet personnel. Ceux-ci sont rangés dans une armoire attribuée à chaque employé.

Flexdesk : il n'y a plus de place attribuée à chaque employé. Chacun s'installe à un des postes libres.

Cette nouvelle organisation ne nécessite pas de modifications du règlement de travail. **De ce fait, l'accord des syndicats n'est pas requis.**

Néanmoins, le comité CGSLB suit la mise en place du « Flexdesk » de près et veille à ce que celle-ci s'effectue

dans les meilleures conditions. A cette fin, nous sommes à l'écoute des collaborateurs. **N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et des difficultés rencontrées. Nous les relayerons dans les organes de concertation.**

Renouvellement de la DS (délégation syndicale)

Lors des dernières élections sociales vous nous avez massivement accordé votre confiance. Savez-vous que cette confiance nous permet uniquement de vous représenter dans les organes de concertation et de consultation que sont le CE et le CPPT ?

Les conventions collectives de travail, la défense des intérêts personnels et les négociations sur les conditions de travail sont du ressort de la Délégation Syndicale (DS).

La répartition des mandats de la DS s'effectue via un accord entre les syndicats. A défaut d'accord, la répartition est censée être basée sur le nombre d'affiliés de chaque organisation syndicale. Si vous désirez que la composition de la DS reflète votre vote, affiliiez-vous au syndicat que vous avez soutenu lors des élections sociales.

Sous-emploi à Smals

De plus en plus de personnes à Smals sont en sous-emploi ou sont mises à disposition d'autres équipes par le biais du « marché interne ». Pourtant, chaque mois, Smals recrute de nombreux collaborateurs.

Plus déroutant, certains collaborateurs engagés très récemment sont mis en disponibilité !

Le comité CGSLB s'interroge sur la politique de gestion du personnel à Smals.

Nous demandons à la direction d'investir plus dans la formation des collaborateurs de manière à réorienter leur carrière avant d'engager des nouveaux collaborateurs, ceci dans le but de diminuer le nombre de personnes en sous-emploi à Smals.

Suppression de mails dans vos boîtes électroniques Smals ? Est-ce normal ?

Un membre du personnel a envoyé via la messagerie interne un mail à plusieurs collègues. Peu de temps après, plusieurs personnes ont constaté que ce mail avait disparu.

Selon nos informations, un membre de la direction l'aurait fait supprimer des boîtes mails des destinataires.

Est-il légal de supprimer des mails de collaborateurs Smals ?

Si oui, sous quelles conditions ?

En conseil d'entreprise, nous avons posé ces questions au service juridique Smals. Mais, nous attendons toujours les réponses.

Ces méthodes font-elles partie de la nouvelle culture de notre entreprise ?

Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier...

L'Intranet pour les Détachés

Comme signalé dans notre édition de janvier 2011, Smals a créé un intranet pour ses détachés :

<https://publidoc.smals.be/PublidocLogin/loginPage>

Ce site pêche cependant par un manque de contenu et de convivialité. N'y apparaissent pas, entre autres, la liste des avantages extra légaux, un relevé des communications de service, copie de toutes les CCT, ... Depuis novembre 2011, à plusieurs reprises, nous avons demandé à la direction de compléter cet intranet. Lors du Conseil d'entreprise d'avril 2012, la direction a marqué son accord sur diverses de nos demandes. Des ajouts ont été réalisés depuis, mais il reste du chemin à parcourir.

En ce qui concerne Egov, la direction a marqué son accord pour la création d'un intranet avant la fin de l'année 2012.

Le comité CGSLB suit ces dossiers de près et ne manquera pas de vous en tenir informés.

BLUENEWS.BE

Le comité CGSLB a créé un site www.blunews.be sur lequel vous trouverez diverses informations sur nos actions. N'hésitez pas à le consulter.

Vos avis, remarques et questions nous intéressent! N'hésitez pas à prendre contact avec vos délégués CGSLB :

Fabrice

02 787 54 74 | fabrice.lejeune@smals.be

Yves

02 787 52 28 | yves.olemans@smals.be

Patrick

02 787 54 66 | patrick.bodart@smals.be

Pascale

02 787 45 58 | pascale.vigny@smals.be

Pascal

02 787 55 70 | pascal.dereuver@smals.be

Julien

02 787 55 46 | julien.nzezagoki@smals.be

Christophe

02 787 58 23 | christophe.delvaux@smals.be

Stéphanie

02 787 47 99 | stephanie.stevens@smals.be

Arnold

02 509 83 81 | arnold.coppieters@minsoc.fed.be

Emmanuel

02 509 63 35 | emmanuel.fivet@minsoc.fed.be

Dominique

02 787 49 07 | Dominique.tonnellier@smals.be

Maxime

02 741 84 50 | maxime.doyen@ksz-bcss.be

Niels

02 787 51 85 | niels.vanderbeke@smals.be

**Affiliation, cotisations,
avantages, plus d'infos sur :**

www.blunews.be

www.cgslb.be



ACLVB@Smals/CGSLB@Smals